

*Relations fédérales-provinciales*

Nous en avons vu un début lorsqu'on a élargi le régime d'allocation familiales. Il y a consultation dans le domaine de la santé et du bien-être social afin que le gouvernement fédéral formule des politiques sociales et que les gouvernements provinciaux les appliquent comme ils le désirent. Toutefois, il y a toujours une certaine confusion quant aux responsabilités et c'est à celui des partis politiques qui proposera le plus d'avantages sociaux. A mon sens, c'est l'une des caractéristiques de la jungle gouvernementale où nous vivons présentement. C'est pourquoi il est indispensable que les gouvernements fédéral et provinciaux procèdent à une planification économique et sociale intégrée pour éviter l'escalade des avantages sociaux qui feraient de tous les citoyens des assistés sociaux. On doit promouvoir la flexibilité au moyen de la centralisation, en suivant pour cela le principe fondamental de la justice sociale qui consiste à accorder le maximum de prestations à ceux qui ne peuvent travailler et le maximum de possibilités d'emploi à ceux qui le peuvent.

La décentralisation peut se faire par divers moyens, mais le Parlement fédéral doit conserver la responsabilité d'établir la politique économique générale du pays. Ainsi, décentralisation ne signifie pas le rejet d'une certaine centralisation dans les secteurs primaires. Le gouvernement fédéral doit avoir des pouvoirs économiques suffisants pour réglementer et influencer l'économie.

Toutefois, si le gouvernement doit opérer une certaine centralisation comme le prévoit la constitution, il doit aussi trouver d'autres moyens de décentraliser ses opérations afin que les politiques fédérales puissent être adaptées à chaque région. J'ai fait quelques brèves allusions à la division constitutionnelle du pouvoir car le premier ministre a soulevé la question cet après-midi en présentant un bill qui prévoit une structure pour de nouvelles relations entre Ottawa et les provinces. Je le répète, et je n'insisterai jamais assez, il faut que ces relations conduisent à une réforme constitutionnelle et que les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux se fassent ouvertement et de façon que les députés puissent les suivre.

J'en viens maintenant à la décentralisation des services fédéraux. Cette question est certainement reliée aux moyens d'améliorer les relations fédérales-provinciales. Nous savons qu'une certaine décentralisation des services fédéraux est en cours. Le ministre de l'Expansion économique régionale parlait l'autre jour de la bonne exécution du plan 30-70, qui prévoyait le renversement des pourcentages de fonctionnaires de son ministère entre l'administration centrale et les services d'exécution, c'est-à-dire que les 70 p. 100 de fonctionnaires travaillant à Ottawa avaient été ramenés à 30 p. 100, les 30 p. 100 travaillant sur le terrain étant portés à 70 p. 100.

● (1640)

J'espère participer plus tard au débat sur ce sujet, mais pour l'instant, je me bornerai à dire que si l'on songe au petit nombre de fonctionnaires qui ont été touchés par ces déplacements, si l'on envisage la centralisation en termes de déplacement vers les provinces de personnes travaillant à Ottawa, on constate que là n'est pas la réponse au sens où l'entendait le comité constitutionnel. Ce comité avait prévu non pas simplement le déplacement d'un petit nombre d'employés, mais la décentralisation du processus décisionnel vers les régions dont j'ai parlé.

C'est dans cette direction qu'il faut s'orienter, et si vraiment le bill nous donne les moyens d'agir en ce sens, j'aimerais connaître l'opinion du responsable qui occupera

[M. Roche.]

un poste aussi délicat. Décentraliser, c'est beaucoup plus que de réimplanter une poignée de fonctionnaires. Comme le disait le comité mixte de la constitution:

La plupart des corporations de la Couronne pourraient avoir leur siège social ailleurs qu'à Ottawa, comme cela se fait déjà dans beaucoup de cas. Les ministères fédéraux tels ceux de l'Agriculture, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Environnement, de la Défense nationale et des Transports pourraient avoir ailleurs leurs bureaux principaux, et plusieurs autres ministères pourraient confier des attributions plus nombreuses à leurs bureaux régionaux. Même dans les cas où Ottawa doit rester le centre administratif réel, on pourrait faire plus pour encourager l'initiative régionale.

Il est certain qu'on devrait tout spécialement s'occuper à cet égard du ministère de l'Expansion économique régionale, je le répète, et aussi de celui de l'Industrie et du Commerce, grâce auxquels les possibilités de développement pourraient être reconnues de concert avec les autorités provinciales.

Nous en arrivons maintenant à la question de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, laquelle a contribué aux relations fédérales-provinciales sans l'intermédiaire des députés. La stratégie de développement de chaque province, et en particulier le genre de stratégies exposées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest devraient être renforcées par des programmes fédéraux, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir des représentants du gouvernement fédéral dans les régions habilitées à prendre des décisions.

Les premiers ministres de l'Ouest ont demandé à l'occasion de cette conférence la constitution de centres industriels pilotes dans les diverses régions du Canada. Ces centres s'appuieraient sur les ressources naturelles et humaines, bénéficieraient d'une aide à la recherche et à la mise en marché, et développeraient ainsi un ensemble économique vital capable de desservir les marchés nationaux et internationaux. Les premiers ministres déclaraient:

La philosophie de ce programme exige que le gouvernement fédéral prenne clairement l'initiative de constituer de nouveaux centres d'activité industrielle au Canada. Il faudrait à cette fin décentraliser le personnel technique compétent de l'industrie et du commerce pour planifier et faciliter le développement de ce genre de centres, et financer l'essentiel des activités de recherche et de nouvelles entreprises industrielles en collaboration avec les autres ministères du gouvernement fédéral.

Nous voyons encore à quel point il est important que le gouvernement fédéral permette aux gouvernements provinciaux et aux divers organismes locaux de participer à la planification de vastes politiques de développement économique pour déterminer des priorités industrielles régionales, et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes. Bref, il faudrait décentraliser la planification et les compétences techniques, décentraliser le pouvoir de décisions dans le cadre des programmes d'aide, et renforcer les bureaux régionaux.

J'ai maintenant traité de deux des trois domaines dont je voulais parler, premièrement la division constitutionnelle des pouvoirs et deuxièmement la décentralisation du gouvernement fédéral, qui sont d'une telle importance pour ce bill qui établit un secrétariat qui se plongera dans ces questions.

J'en arrive maintenant à la question des relations intergouvernementales. Il est certain que si le but à long terme est une réforme constitutionnelle qui ne peut se réaliser du jour au lendemain, la décentralisation de l'administration, tout en étant possible dans un prochain avenir, ne peut se réaliser qu'avec des modifications structurelles. Ce que nous pouvons réaliser immédiatement, c'est un nouvel esprit de collaboration intergouvernementale. Je suis con-